



## Déclaration préalable de la CFDT au CTP de la DOTC Paris Sud du 24 novembre 2006

Madame la Présidente,

La négociation de l'accord d'accompagnement social et indemnitaire sur la PIC de Wissous est terminée depuis le 25 octobre 2006. Ce dossier majeur pour La Poste comme les personnels des CTC de Paris 14 et de Bonvin CTC, a fait l'objet de plusieurs séances de concertations, puis de négociations. Vu son importance pour les agents des CTC de Paris Bonvin et de Paris 14, la CFDT a été particulièrement, et désagréablement, surprise que le 1er CTP n'ait pu se tenir, ainsi que la séance de signatures, prévue vendredi 17 novembre 2006.

ne vaut pas acceptation de la politique industrielle de l'entreprise, (sauf à regarder au travers d'un « prisme politique » particulièrement déformant), mais correspond aux demandes des personnels et répond à une partie de leurs inquiétudes collectives ou individuelles.

C'est pourquoi la CFDT considère que signer un accord n'est pas une fin en soi, mais bien le début d'un travail syndical pour suivre pas à pas l'application de l'accord, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de négociations fondamentales autour des régimes, de l'organisation et

des conditions de travail, ainsi que des fonctions et classifications des agents. Aussi, ceux qui ne signeront pas l'accord auront beau hausser le niveau de leurs revendications, leur voix, quelque soit leur poids électoral actuel, ne pourra se faire entendre. Mais surtout, il faudra qu'ils expliquent au personnel pourquoi ils ne signent pas et ne dénoncent pas cet accord. S'arrêter au milieu du gué n'est pas une posture responsable... sauf à être d'accord avec les signataires!

Madame la Présidente, la CFDT s'engagera pour faire vivre l'accord, mais aussi

pour donner un souffle nouveau au dialogue social indispensable à la modernisation de notre entreprise, qui devra faire face à des enjeux majeurs pour sa pérennité.

Nous nous situons pleinement dans cette démarche, et nous serons cohérents avec les attentes des personnels, en espérant vivement que, malgré leurs écrits, les organisations syndicales majoritaires s'engagent également. Quant à la CFDT, vous l'avez compris, elle prendra pleinement ses responsabilités, seulement ses responsabilités.

## Spécial accord Wissous (2e)

### édito

## Un accord, sinon rien !

Décidément, la négociation avec signature d'un accord n'est pas encore une culture majoritairement partagée à la DOTC Paris Sud. Si l'accord a finalement été paraphé par la CFDT, la CFTC, l'UNSA et la CGC, c'est un accord minoritaire. Jusqu'au bout, nous avons espéré la signature de la CGT bien que l'espoir fut mince après le 17 novembre. Que de péripéties entre la fin de la négociation le 25 octobre et la signature le 24 novembre! Entre les différents reports de CTP, la très vive polémique entre la section CGT de Paris 14 CTC et le syndicat CGT des Postaux, cette période a aussi été l'occasion de mesurer la faim de réponses concrètes de la part des agents des CTC, mais aussi des distris, sur le contenu de l'accord. C'est l'objet de ce deuxième Correspondance spécial, le premier en octobre détaillant les mesures tout en les commentant. Même si les non-signataires (CGT, SUD et FO) ne dénonceront pas l'accord, la CFDT ne comprend pas pourquoi on ne s'engage pas dès lors que le résultat final est supérieur aux demandes initiales et a été construit par toutes les organisations syndicales...

Pour la CFDT, signer un accord n'est que le début du travail syndical...

Peut-être avons-nous un esprit trop pragmatique, non traversé par des idéologies politiques. Peut-être avons-nous sous-estimé le chemin à parcourir pour faire comprendre que le progrès social se construit par des accords négociés. Une chose est sûre pour nous : quand on ne signe pas mais qu'on ne dénonce pas c'est qu'on est d'accord avec les signataires mais qu'on ne veut pas que ça se sache! Trop tard, c'est écrit! Après, on peut trouver « l'habillage », y compris par des demandes de dernière minute plus ou moins farfelues pour justifier une non-signature : la messe est dite!

Nous retrouvons, dans cette conclusion de la négociation, le vieux clivage avec les tenants du tout ou rien, demandant le tout, tout de suite. A ce compte, c'est souvent rien qu'on n'obtient pour le personnel... Pour la CFDT, signer un accord n'est pas signer un chèque en blanc mais bien démarrer le vrai travail syndical, pour son application au mieux des intérêts individuels ou collectifs. Et du travail, il y en aura, autant pour ceux qui iront à Wissous que pour ceux qui ne veulent pas y aller! C'est tout le sens de notre signature qui vaut engagement de notre part. Toujours pour vous, toujours avec vous, la CFDT! ■

Nous vous l'avions dit, nous l'avons écrit, la CFDT a négocié avec l'objectif d'aboutir à un accord majoritaire, malgré le contexte issu de la dénonciation de l'accord CQC en 2005. La CFDT trouve particulièrement incohérent que certains revendiquent aujourd'hui ce qu'ils ont dénoncé hier, annonçant par la même occasion qu'ils ne signeront pas l'accord. Nous estimons avoir atteint en grande partie les objectifs que nous nous étions assignés, et que le résultat final relève d'un compromis acceptable pour l'ensemble des parties. Signer un tel accord

## Conclusion

### Construire l'avenir

On peut être en désaccord avec la politique industrielle de La Poste, en conflit avec la recherche effrénée de gains de productivité. Cela n'empêche pas la négociation et d'aboutir à un accord. Notre démarche CFDT s'appuie sur tous les leviers de l'action syndicale, mais toujours avec l'objectif d'obtenir des résultats concrets pour le personnel. C'est ce qui rend crédible notre action. Construire l'avenir, c'est garantir l'emploi, les salaires et le

pouvoir d'achat, améliorer les conditions de travail. Bref, c'est agir pour ne pas subir! Se cantonner dans une posture brava ne suffit pas pour peser sur nos décideurs. Seuls l'engagement et la cohérence paient! Aujourd'hui, la CFDT est un véritable interlocuteur, seul syndicat représentatif de la DOTC Paris Sud ayant fait la preuve de sa cohérence et de son sens des responsabilités. Nous continuerons dans cette voie: **pour vous, avec vous!**

### sommaire

#### PAGE 2

- Je suis du CTC de Bonvin ou de Paris 14
  - Je veux aller à Wissous
  - Je ne veux pas aller à Wissous

#### PAGE 3

- Je suis à la distri et je veux aller à Wissous
- Agents des DOM : ne pas promettre la lune!
- Aide à l'obtention du permis de conduire
- Commission de suivi de l'accord : une instance essentielle

#### PAGE 4

- Déclaration préalable de la CFDT au CTP de la DOTC Paris Sud du 24 novembre 2006
- Conclusion : Construire l'avenir



Retrouvez l'accord signé ainsi que les deux « Correspondance » spéciaux sur notre site : [www.cfdtsf3c.org](http://www.cfdtsf3c.org)



# Spécial « accord Wissous »

L'accord signé est un accord pour tous : c'est ainsi que la CFDT le considère. Ça veut dire quoi ? Regardons simplement les situations individuelles qui se présentent pour apporter quelques infos et conseils utiles. Bien sûr, ce n'est pas exhaustif.

## Je suis au CTC de Paris 14 ou de Bonvin, et...

### → je veux aller à Wissous

C'est le calendrier de transfert des différents services qui déterminera la date à laquelle tu pourras travailler à Wissous. Cela dit, des anticipations individuelles pourront avoir

lieu en fonction du nombre de ceux qui ne suivront pas leur activité. Mais vouloir aller à Wissous est une chose, avoir des réponses à ses questions en est une autre.

**Nota :** Les agents recrutés en externe après le 30 avril 2006 percevront uniquement 1 500 € de prime de mise en route.

Au départ, il n'y avait rien pour eux. La négociation a permis de rectifier en partie cette injustice.

### Quels horaires de travail, quels moyens de transport ?

Les négociations sur les régimes de travail vont démarrer en décembre et se poursuivront jusqu'en mars. Pour la CFDT, cette question est fondamentale, tout comme celle du pyramidage des classifications. Quant aux transports collectifs, si le syndicat des transports d'Ile-de-France va instruire le dossier d'amélioration de la desserte des bus 297 et 319, quoi qu'il adienne, il y a un engagement fort de la DOTC de Paris Sud de mettre en oeuvre des solutions dès l'ouverture de la PIC. Ces sujets seront au menu de la commission de suivi. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir d'autres réponses aujourd'hui.

lioration de la desserte des bus 297 et 319, quoi qu'il adienne, il y a un engagement fort de la DOTC de Paris Sud de mettre en oeuvre des solutions dès l'ouverture de la PIC. Ces sujets seront au menu de la commission de suivi. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir d'autres réponses aujourd'hui.

### Quelles mesures financières (rappel) ?

#### Aggravation du temps de trajet

- 10 à 15 mn : 250 €
- 16 à 30 mn : 600 €
- 31 à 45 mn : 1 500 €
- + de 45 mn : 2 500 €

#### + prime de trajectoire

2 000 € + 1 500 € \*  
\* 1 500 € : prime de mise en route octroyée 6 mois après l'installation.

### → je ne veux pas aller à Wissous

Tu devras formuler des souhaits de mobilité, géographique et/ou fonctionnelle, qui deviendront définitifs six mois avant la date de transfert de ton activité. Ces souhaits peuvent être très variés et leur sa-

tisfaction peut dépendre de plusieurs facteurs. Là encore, la commission de suivi aura un rôle à jouer, ainsi que les signataires pour suivre les cas particuliers.

Si tu souhaites rester au sein de la PPDC, sur des activités collectives ou départ bureaux, cela dépendra du turn-over dans ces services. La CFDT revendique également le maintien d'activités de tri alpha dans les PDC pour favoriser la qualité de service mais aussi les reclassements. Si tu es fonctionnaire, tu auras également la possibilité de prioriser tes vœux sur le tableau national, ou d'en faire de nouveaux par le biais d'un récolement exceptionnel sous millésime 2004.

Attention : trois postes pourront t'être proposés, pas plus ! N'hésite pas à faire suivre ton dossier par un syndicat

signataire, pour éviter une mobilité imposée. Pour faciliter ton choix, voici le barème proposé :

- mobilité vers une PPDC :  
→ 200 € + 100 € (prime de mise en route)
- mobilité vers la distri :  
→ 1 500 €
- mobilité vers un poste en contact avec le public :  
→ 900 €
- mobilité vers un poste sans contact avec le public :  
→ 500 €

## Agents des DOM : ne pas promettre la lune !

Un syndicat a conditionné sa signature, au dernier moment, à la mise en place d'une priorisation des vœux pour les DOM et à l'ouverture d'un centre de tri aux Antilles (!!!?) La CFDT estime qu'il s'agit-là d'une exigence particulièrement démagogique qui, de plus, va à l'encontre de l'intérêt des Domiens qui ne sont pas affectés au 14 CTC ou à Bonvin.

En effet, prioriser n'est pas satisfaire, et quid des autres agents qui attendent depuis longtemps (très) pour se voir passer devant ? Ce syndicat devrait expliquer ailleurs que dans les CTC cette revendication qui ne répond en rien à la problématique de la mutation dans les DOM. Difficile quand il ne s'agit que d'un vernis démagogique.

## Aide à l'obtention du permis de conduire

800€ octroyés à tout agent souhaitant passer le permis, si les dossiers sont déposés dans les auto-écoles CER. Le forfait est de 20 ou 26 heures. C'est un plus pour favoriser la réorientation. Tout cas particulier doit nous être signalé pour être traité rapidement et favorablement.

### L'avis du personnel compte peu pour le syndicat CGT des Postaux...

Un tract de la section CGT de Paris 14 CTC a le courage d'exprimer son profond désaccord sur la non-signature du syndicat CGT des Postaux. La CFDT sait le travail revendicatif et de terrain réalisé par les militants CGT de Paris 14 CTC. L'expression du personnel est sans appel, approuvant très largement la signature de l'accord. A l'instar de la section CGT de Paris 12 en son temps, la section CGT de Paris 14 a su prendre ses responsabilités et les assumer. La CFDT apprécie le sérieux de ces militants qui, comme nous, ont à cœur d'apporter du progrès social pour les collègues, sans être dupes des objectifs poursuivis par la direction. La CFDT apprécie beaucoup moins les propos diffamants de certains représentants CGT extérieurs à Paris 14 CTC. Soyons clairs, si nous respectons la démarche de la section CGT de Paris 14 CTC, il n'a jamais été question de fusion ! Si le syndicat CGT s'est auto-exclu des futures négociations et suivi de l'accord, la CFDT, elle, est prête à travailler avec toutes les forces disposées à faire avancer les droits des agents. Nous ne prétendons nullement détenir le monopole de l'esprit constructif. Notre vision est une vision syndicale, non gangrénée par des oeilères bassement politiciennes, souvent acrées à l'extrême-gauche.

## Je suis à la distribution et je suis intéressé(e) par Wissous. Que dois-je faire ?

A la lecture du premier **Correspondance**, beaucoup d'agents des distris semblaient être intéressés pour aller à Wissous. Effet primes, effets rapprochement, effet horaires, effet promo ? Quoi qu'il en soit, pour bénéficier des mesures de l'accord, si tu es intéressé(e) par Wissous,

tu devras être affecté(e) aux CTC de Bonvin ou de Paris 14 avant l'ouverture de la PIC ! Soit avant novembre 2007. Là encore, sou mets ton dossier à la hiérarchie et fais-le suivre par un syndicat signataire. La CFDT s'engage à le traiter pour qu'une proposition de stage d'immersion préalable d'un

mois te soit faite avant engagement définitif de ta part. La CFDT a obtenu dans la négociation cette possibilité qui permet des jeux de chaises musicales pour faciliter les reclassements d'agents des CTC qui ne souhaiteraient pas aller à Wissous. C'est du gagnant-gagnant pour tout le monde.

## Commission de suivi de l'accord : une instance essentielle

Vous l'avez vu, toutes les problématiques individuelles liées aux mesures contenues dans l'accord seront traitées dans la commission de suivi. Individuelles, mais aussi collectives ! Les volets relatifs aux régimes de travail et à la mise en place des nouveaux métiers

en PIC (avec son lot de promotions) seront également traités dans ce cadre. L'importance de cette instance, qui finalisera les diverses négociations et qui arbitrera sur les dossiers particuliers, n'est pas à démontrer : c'est bien elle qui rendra vivant l'accord !

Calcul des indemnités, contentieux sur les affectations, reclassements à opérer, surcoût des gardes d'enfants, transports collectifs ou individuels... la liste est très loin d'être exhaustive ! N'hésitez pas à solliciter la CFDT.

### Correspondance

#### Rédaction :

64, rue de Saintonge 75003 PARIS

Mise en page et impression :

CFDT SF3C

☎ 01 40 29 82 00

☎ 01 40 29 82 10

E-mail :

contact@cfdfs3c.org

http://www.cfdfs3c.org